



PROVINCE DE QUÉBEC

Projet de Procès-verbal envisagé

Ce document constitue le projet de procès-verbal présentement envisagé pour la séance ordinaire du Conseil du lundi 14 novembre 2016. Ce projet peut être modifié en tout temps avant son adoption, notamment par le retrait ou l'ajout d'items. Les titres des résolutions peuvent également être revus. Seule la version finale adoptée dans le procès-verbal montre les décisions du Conseil.

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le Trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**01-001-17 Ouverture de la séance**

Il est proposé par
Appuyé par

D'ouvrir la séance ordinaire du 23 janvier 2017. Il est 19 h XX.

Adoptée à l'unanimité.

01-002-17 Ordre du jour

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

01-001-17 Ouverture de la séance

01-002-17 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

01-003-17 Adoption de procès-verbaux

4. Conseil d'agglomération

4.1. Orientations du conseil

01-004-17 Orientation du conseil sur les sujets discutés aux séances du Conseil d'agglomération pour l'année 2017

4.2. Autres sujets

5. Sécurité publique

01-005-17 Autorisation de procéder à une étude sur le stationnement dans le secteur sud de la Ville

6. Développement communautaire

01-006-17 Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain

7. Urbanisme

7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

7.3. Autres sujets

8. Services techniques

8.1. Autorisation de dépenses.

01-007-17 Partage du coût des travaux de réparation du bris électrique sur la voie de service côté sud de l'Autoroute 40

- 01-008-17 Décompte progressif numéro 1 – Démolition de la tour à boyau
- 8.2. Conclusion de contrats
- 8.3. Acceptation de plans
- 8.4. Réception de travaux
- 8.5. Autres sujets
- 01-009-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Sainte-Anne à partir de l'avenue Pacific (Village de Senneville) en direction Nord, jusqu'à l'École Saint-Georges
- 01-010-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement et d'une boîte quatre saisons
- 01-011-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2017
- 01-012-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le secteur nord
- 9. Environnement**
- 10. Développement économique et touristique**
- 11. Finances**
- 11.1. dons / promotions / aides financières
- 01-013-17 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
- 11.2. Autres sujets
- 01-014-17 Adoption des comptes
- 01-015-17 Renouvellement de contrat d'entretien de réseau informatique 2017 - Firme T3i
- 12. Administration et greffe**
- 12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 01-016-17 Adoption du modèle modifié de contrat de location – Production artistique
- 01-017-17 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2017
- 12.2. Opérations Immobilières
- 01-018-17 Radiation de l'avis de réserve pour des fins de réserve foncière - Lot 1 556 427 du cadastre du Québec

12.3. Autres sujets

- 01-019-17 Demande de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relativement au projet proposé par la CDPQ Infra Inc. et impliquant des changements majeurs au service projeté par le train de l'Ouest
- 01-020-17 Résolution d'appui à l'Ordre des architectes du Québec sur la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture
- 01-021-17 Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville jusqu'au 31 mars 2017
- 01-022-17 Retrait de cases de stationnement sur la rue Saint-Élisabeth
- 01-023-17 Séance d'information publique relative à l'adoption du règlement numéro 533 modifiant le règlement de zonage de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

- 01-024-17 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 01-025-17 Embauche d'un gérant de projets en génie civil

13.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 01-026-17 Avis de motion du règlement numéro 794 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection d'infrastructures municipales

15. Dépôt de documents

16. Levée de la séance

- 01-027-17 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a XX personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h XX et s'est terminée à XX h XX se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	•

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

01-003-17 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2016;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2016 (budget);
3. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2016 (PTI);
4. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2016;

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

01-004-17 Orientation du conseil sur les sujets discutés aux séances du Conseil d'agglomération pour l'année 2017
--

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

ATTENDU QUE seul le maire peut participer aux rencontres mensuelles du Conseil d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De mandater le maire de la Ville à prendre toutes décisions jugées appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération pour l'année 2017, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors des réunions, et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

01-005-17 Autorisation de procéder à une étude sur le stationnement dans le secteur sud de la Ville

- ATTENDU QUE le secteur sud de la Ville fait face à un problème chronique de stationnement depuis plusieurs années;
- ATTENDU QUE dans le but de résoudre ce problème, la Ville a mis en place de nombreuses initiatives, lesquelles n'atteignent toujours pas les résultats escomptés;
- ATTENDU QUE seulement 54 espaces de stationnement sur rue pour les résidents du secteur sud ont été répertoriées et l'importance d'optimiser les parcs de stationnement (hors rue);
- ATTENDU la contrainte importante que représente le stationnement pour la promotion et la stratégie de développement touristique de la Ville;
- ATTENDU QUE dans ce contexte, une stratégie intégrée de stationnement doit être développée en tenant compte de deux facteurs, soit les différentes catégories d'usagers des stationnements sur rue et hors rue ainsi que la période de l'année;
- ATTENDU QUE l'étude comporterait deux volets, le premier vise l'achalandage régulier en période scolaire et le deuxième porte sur l'achalandage estival pendant la haute saison touristique;
- ATTENDU QUE les pistes de solutions élaborées lors du premier volet seront également analysées dans le contexte du deuxième volet de manière à obtenir les solutions les plus optimales possibles tout en évaluant leurs impacts financiers pour la Ville;
- ATTENDU QUE dans le cadre de cette étude, des solutions seront également proposées pour améliorer la gestion du stationnement à long terme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De mandater la firme *CIMA+* afin de procéder à une étude sur le stationnement dans le secteur sud de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser une dépense nette de 22 572,31 \$, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**01-006-17 Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des**

installations sportives du Centre sportif Casgrain

ATTENDU QUE l'objectif de cette entente est de définir la méthode et les modalités selon lesquelles le Collège John Abbott et la Ville coopéreront afin que les résidents puissent bénéficier des installations sportives du Centre sportif Casgrain;

ATTENDU QUE cette entente prévoit une subvention municipale de 20 % sur le prix des abonnements au Centre sportif Casgrain pour les résidents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente de service à intervenir entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain par les résidents.

D'autoriser une dépense maximale de 4 330,00 \$, à même le poste budgétaire 02-701-10-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME**7.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. SERVICES TECHNIQUES**8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.**

01-007-17 Partage du coût des travaux de réparation du bris électrique sur la voie de service côté sud de l'Autoroute 40

- ATTENDU QUE suite aux travaux exécutés par l'entrepreneur *GTS* mandaté par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à l'automne 2014, les câbles électriques alimentant la voie desserte et les bretelles au sud de l'autoroute 40 ont été endommagés;
- ATTENDU QUE le ministère procédera à la réparation des fils endommagés et propose, par la même occasion, de remplacer le boîtier électrique désuet existant de la Ville qui est situé dans le terre-plein de l'autoroute 40;
- ATTENDU QUE le nouveau boîtier électrique sera situé à proximité de la caserne des pompiers, ce qui facilitera son entretien par la Ville;
- ATTENDU QUE l'installation du nouveau boîtier évitera à la Ville de prévoir son remplacement à long terme;
- ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable d'accepter un partage des coûts avec le ministère jusqu'à concurrence de 25 000,00\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De confirmer la participation de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relativement au partage des coûts avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de l'exécution des travaux de réparation du bris électrique sur la voie de service côté sud de l'autoroute 40.

D'autoriser une dépense maximale nette de 25 000,00 \$ à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

01-008-17 Décompte progressif numéro 1 – Démolition de la tour à boyau

- ATTENDU la résolution 11-288-16 autorisant une dépense pour les travaux de démolition de la tour à boyau;
- ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Karl Martin, T.P. de la firme *Construction & Expertise PG inc.* datée du 9 janvier 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Démolition Panzini inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'entériner la recommandation de la firme *Construction & Expertise PG inc.* datée du 9 janvier 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Démolition Panzini inc.* relativement aux travaux de démolition de la tour à boyau.

D'autoriser le paiement de la somme de 99 471,21 \$, taxes incluses, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.5. AUTRES SUJETS

01-009-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Sainte-Anne à partir de l'avenue Pacific (Village de Senneville) en direction Nord, jusqu'à l'École Saint-Georges

- ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de ce tronçon de rue;
- ATTENDU QUE la surface de la rue est endommagée et son entretien entraîne des coûts récurrents pour la Ville depuis quelques années;
- ATTENDU QUE ce tronçon de rue donne accès à l'École Saint-Georges, lequel est situé sur le territoire du Village de Senneville;
- ATTENDU QUE selon l'entente intervenue entre la Ville et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, cette dernière s'est engagée à défrayer un tiers des coûts totaux pour les travaux routiers;
- ATTENDU QUE la firme *Groupe-Conseil Génipur inc.* a été mandatée par la Ville afin de concevoir les plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Sainte-Anne à partir de l'avenue Pacific (Village de Senneville) en direction Nord, jusqu'à l'École Saint-Georges.

Adoptée à l'unanimité.

01-010-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues

**avec équipements de déneigement
et d'une boîte quatre saisons**

ATTENDU QUE la suspension, la direction et le châssis du camion sont très usés suite à la corrosion causée par le sel de déglacage;

ATTENDU QUE ce camion est utilisé 12 mois par année pour le déneigement, le transport de matériaux et sert également de camion-citerne durant l'été;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de remplacer l'unité #04-1 de la flotte par un modèle similaire neuf;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement et d'une boîte quatre saisons.

Adoptée à l'unanimité.

**01-011-17 Autorisation de procéder à un
appel d'offres sur invitation pour
la fourniture et la pose de béton
bitumineux pour l'année 2017**

ATTENDU QUE la Ville requiert un contrat de fourniture et de pose de béton bitumineux incluant l'ensemble des travaux relatifs à l'entretien général du réseau routier municipal, en excluant la pose d'asphalte froide en saison hivernale et toute réfection majeure du réseau routier;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**01-012-17 Autorisation de procéder à un
appel d'offres sur invitation pour
la fourniture de service de coupe
de gazon dans le secteur nord**

ATTENDU QUE le contrat de services de coupe de gazon pour le secteur nord conclu avec la compagnie *Les Entreprises Graceland* vient à échéance le ou vers le mois de mars 2017;

ATTENDU QUE la Ville requiert la fourniture de service de coupe de gazon dans le secteur nord pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le secteur nord.

Adoptée à l'unanimité.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. FINANCES

11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

01-013-17 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'accorder un appui financier de 200 \$ au *West Island Association for the Intellectually Handicapped* (WIAIH) qui offre des activités de loisirs et des services d'intégration pour les enfants et adultes ayant un handicap intellectuel et d'autoriser la dépense et le paiement de cette somme à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

D'octroyer à la *Fédération du Hockey mineur du Lakeshore* un soutien financier de 10 760,42 \$ pour leur saison 2016-2017 en raison d'une participation de 59 joueurs et résidents de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général.

D'octroyer à l'*Association de Ringuette Beaconsfield/Kirkland* un soutien financier de 6 143,70 \$ pour leur saison 2016-2017 en raison de la participation de 12 joueuses et résidentes de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général.

D'autoriser la dépense maximale et le paiement de la somme de 295 \$ au *Lakeshore Light Opera* pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans le cadre de la présentation du spectacle «*Gilbert and Sullivan's Ruddigore*» qui aura lieu du 3 au 11 mars 2017, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. AUTRES SUJETS

01-014-17 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 17 janvier 2017	<u>658 244,53 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2016	<u>338 994,10 \$</u>
Total :	<u>997 238,63 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 décembre 2016	<u>257 446,41 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

01-015-17 Renouvellement de contrat d'entretien de réseau informatique 2017 - Firme T3i

ATTENDU QUE dans le cadre du processus budgétaire de l'année 2017, des crédits de 37 800 \$ ont été alloués pour un contrat d'entretien et de service informatique;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de service informatique avec la firme *T3i* venait à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le travail effectué par les employés de la firme *T3i* dans les quatre dernières années ainsi que leur disponibilité, rencontrent les besoins actuels de la Ville;

ATTENDU la recommandation du trésorier à l'effet de renouveler le contrat de service avec cette firme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 en constituant une banque de 350 heures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De renouveler le contrat d'entretien de réseau informatique avec la firme *T3i* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 en constituant une banque de 350 heures.

D'autoriser une dépense maximale de 24 144,75 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

01-016-17 Adoption du modèle modifié de contrat de location – Production artistique
--

ATTENDU la résolution 09-261-14 par laquelle le Conseil municipal approuvait le modèle de contrat de location pour la production artistique;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017, la méthode de tarification concernant la location à des fins de tournages cinématographiques a substantiellement été modifiée;

ATTENDU QUE le premier modèle de contrat de location doit être adapté de manière à être conforme au règlement numéro 792;

ATTENDU QUE le directeur général doit avoir la latitude d'adapter au besoin le contrat de location à une ou des situations particulières;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé
Appuyé par**

D'adopter le modèle modifié de contrat de location – Production artistique pour les tournages cinématographiques daté du 9 janvier 2017.

D'autoriser le directeur général à modifier au besoin le modèle afin de l'adapter aux demandes ou exigences spécifiques à un tournage particulier.

Adoptée à l'unanimité.

01-017-17 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2017

ATTENDU les résolutions ci-dessous pour lesquelles le Conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser la dépense pour l'année 2017 à même le fonds général de :

Résolution	PROJETS	ESTIMATION DES COÛTS ET AFFECTATION
12-310-13	Environnement Routier NJR inc. - Collecte sélective	16 563,45 \$ (02-452-00-491)
09-246-15	Excavation Charles Gauthier – Contrat déneigement et enlèvement de la neige	134 701,04 \$ (02-330-00-443)
11-297-15	Goudreau Poirier – Services professionnels d'audit externe	11 497,50 \$ (02-130-00-413)
03-042-16	Transport Rolland Chaperon – Collecte des matières organiques	12 270,62 \$ (02-452-30-491)
03-043-16	JR Services sanitaires - Collecte des ordures ménagères	32 186,28 \$ (02-451-00-436)
04-076-16	Ville de Mont-Royal – Centre d'appels d'urgence	21 845,25 \$ (02-290-00-339)
04-092-16	Michel Guimont Électrique – Entretien réseau d'éclairage	16 923,33 \$ (02-340-00-524)
04-108-16	Centre des Services Partagés du Québec – Services de téléphonie cellulaire	13 251,08 \$ (02-130-00-332)
06-161-16	Leduc Sécurité – Service de réponse aux alarmes dans les bâtiments municipaux	2 311,00 \$ (02-290-00-339)
10-262-16	Agence de sécurité Dynamic Inc. – Agence de sécurité	234 357,90 \$ (02-290-00-451)
10-266-16	Ville de Kirkland - Dépôt de neige	14 100,00 \$ (02-330-00-419)
10-268-16	Compass Minerals Canada Corp. – Fourniture de sel	47 116,76 \$ (02-330-00-626)

Adoptée à l'unanimité.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

01-018-17 Radiation de l'avis de réserve pour des fins de réserve foncière - Lot 1 556 427 du cadastre du Québec

ATTENDU la résolution 12-332-13 adoptée le 17 décembre 2013 décrétant l'imposition d'un avis de réserve pour fins de réserve foncière à l'encontre du lot 1 556 427 du cadastre du Québec;

ATTENDU la résolution 11-300-15 adoptée le 9 novembre 2015 décrétant le renouvellement de l'avis de réserve précité pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de radier ledit avis de réserve avant l'expiration de la période d'imposition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser la signature d'une réquisition de radiation et de mainlevée relativement aux actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 20 489 177 et 21 990 084 à l'encontre du lot 1 556 427 du cadastre du Québec.

D'autoriser la greffière ou le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12.3. AUTRES SUJETS

01-019-17	Demande de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relativement au projet proposé par la CDPQ Infra Inc. et impliquant des changements majeurs au service projeté par le train de l'Ouest
------------------	--

ATTENDU QUE le nouveau système de transport Réseau électrique métropolitain (REM) doit assurer un accès facile aux résidents de Lachine jusqu'à Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE plus de 85 % des citoyens et citoyennes de ces villes demeurent à proximité de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE la ligne de train Vaudreuil-Hudson de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) qui dessert lesdits résidents des villes précitées est située dans l'emprise de la voie ferrée du Canadian Pacifique (CP) qui longe l'autoroute 20;

ATTENDU QUE la ligne de train Vaudreuil-Hudson longeant l'autoroute 20 dessert aussi les villes de banlieue situées à l'ouest de l'île de Montréal, évitant ainsi un nombre supplémentaire de voitures qui viendraient qu'ajouter de la congestion sur les autoroutes 20 et 40;

ATTENDU QUE le projet de la CDPQ Infra Inc. envisagé jusqu'à présent pourrait entraîner des impacts négatifs sur les services actuellement offerts de trains de banlieue de la ligne Vaudreuil-Hudson et pourrait dégrader la qualité de leurs

services ou pénaliser leurs améliorations éventuelles, tel qu'il a été conclu dans le mémoire de *Transport 2000* de septembre 2016 présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adresser une demande aux autorités du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour que des engagements financiers à long terme soient pris par ce ministère afin d'assurer que les services de trains de banlieue de la ligne Vaudreuil-Hudson de l'AMT soient non seulement maintenus, mais également améliorés, et ce, sans que n'en soit restreinte l'accessibilité par ses usagers.

De transmettre une copie de la présente résolution aux élus suivants :

M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec;

M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la région de Montréal;

M. Geoffrey Kelley, député de l'Assemblée nationale de Jacques-Cartier;

M. Denis Coderre, maire de Montréal;

M. Peter Trent, maire de Westmount, président de l'Association des municipalités de banlieue de Montréal (AMB);

ainsi qu'aux maires des villes suivantes : Vaudreuil-Dorion, Beaconsfield, Baie-D'Urfé, Kirkland, Pointe-Claire, Dorval, Lachine.

Adoptée à l'unanimité.

01-020-17 Résolution d'appui à l'Ordre des architectes du Québec sur la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture

ATTENDU QUE l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé, au mois de mai 2016, un mémoire intitulé « *La qualité architecturale, un chantier à poursuivre* », dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

ATTENDU QUE ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale;

ATTENDU QUE les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des

bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité d'usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun;

ATTENDU QUE les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettrait de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité;

ATTENDU QUE les principes avancés par l'OAQ consistent en une vision architecturale en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'appuyer les recommandations de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé « *La qualité architecturale, un chantier à poursuivre* », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

De soumettre au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

Adoptée à l'unanimité.

01-021-17 Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville jusqu'au 31 mars 2017

ATTENDU la résolution 12-333-16 autorisant la levée temporaire de l'application des normes relatives au stationnement quant à la durée maximale de deux (2) heures dans l'axe commercial entre le 13 décembre 2016 et le 8 janvier 2017 inclusivement, à compter de 17h00 à 3h00;

ATTENDU la demande de la Société de développement communautaire (SDC) datée du 18 décembre 2016 eu égard à la prolongation de cette période jusqu'au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite prolonger cette autorisation jusqu'au 31 mars 2017 uniquement entre 17h00 et 4h00 et ce, pour les mêmes motifs déjà invoqués, soit afin de permettre un meilleur achalandage dans les commerces de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De lever temporairement l'application des normes relatives au stationnement quant à la durée maximale de deux (2) heures uniquement sur les chemins publics et dans les parcs de stationnement compris dans l'axe commercial jusqu'au 31 mars 2017 entre 17h00 et 4h00.

Adoptée à l'unanimité.

01-022-17 Retrait de cases de stationnement sur la rue Saint-Élisabeth

ATTENDU le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement accordant au Conseil municipal le pouvoir de prohiber ou limiter le stationnement sur le territoire de la Ville;

ATTENDU la demande de retirer les deux cases de stationnement en face du 3 rue Saint-Élisabeth et du 5 rue Saint-Élisabeth;

ATTENDU QUE le stationnement sur la rue des véhicules vis-à-vis les adresses précitées empêche l'accès aux entrées principales de ces propriétés par les occupants et leurs invités;

ATTENDU QUE le stationnement à ces endroits rend également impossible l'intervention des véhicules d'urgence;

ATTENDU la recommandation du Superviseur de la sécurité publique à l'effet de retirer les deux cases de stationnement en face du 3 rue Saint-Élisabeth et du 5 rue Saint-Élisabeth;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De retirer les deux cases de stationnement situées en face du 3 rue Saint-Élisabeth et du 5 rue Saint-Élisabeth et d'indiquer l'interdiction de stationner au moyen d'une signalisation appropriée.

Adoptée à l'unanimité.

01-023-17 Séance d'information publique relative à l'adoption du règlement numéro 533 modifiant le règlement de zonage de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral

ATTENDU le Conseil municipal s'est engagé à tenir une séance d'information publique pour les citoyens préalablement au processus d'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' une date sera également fixée par la suite pour la tenue de la consultation publique sur le premier projet de règlement conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Ville prévoit adopter ce règlement avant le printemps 2017, soit avant la période de mise à l'eau des bateaux et de manière à laisser suffisamment de temps aux citoyens afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'installation et l'aménagement de leurs quais et/ou abris d'embarcation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De tenir une séance d'information publique pour les citoyens relativement au règlement à être adopté par la Ville visant la modification du règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral.

De fixer la date de ladite séance d'information publique au 6 février 2017 à 19h00 au Centre Harpell situé au 60 rue Saint-Pierre.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1. CONTRATS ET ENTENTES

01-024-17 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Ville désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De confirmer l'adhésion de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat, lequel sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

De s'engager à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

De s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

De s'engager à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville à même le poste budgétaire 02-130-00-260 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-025-17 Embauche d'un gérant de projets en génie civil
--

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'affichage pour le poste de gérant de projets en génie civil;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à l'effet de nommer monsieur Abdelkader Hani à ce poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'embauche de monsieur Abdelkader Hani au poste de gérant de projets en génie civil pour un contrat de deux ans.

D'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de monsieur Abdelkader Hani à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-145 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

01-026-17 Avis de motion du règlement numéro 794 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection d'infrastructures municipales
--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 794 afin de décréter des dépenses en immobilisations pour la réfection d'infrastructures municipales.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 13 décembre 2016 au 17 janvier 2017;
- Liste des commandes du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Liste des embauches de préposé(e)s à la patinoire – Services des loisirs;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-027-17 Levée de la séance

Il est proposé par
Appuyé par

De lever la présente séance ordinaire. Il est XX h XX.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Linda Chau
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11259